

REGLEMENT DU CONCOURS GET IN THE RING ABIDJAN 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le concours est organisé par l'association **INTEGRATION, DIVERSIFICATION ECONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAT (IDEE)**, représentée par **M. Akim ADJIBI**.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours vise à encourager la création, le développement des entreprises et à favoriser l'émergence de nouveaux champions. Il a pour but de permettre à des créateurs d'entreprises et des porteurs de projets, de présenter leur produit ou service en un temps limité et de convaincre de la pertinence de leur solution non conventionnelle, un jury composé de professionnels.

ARTICLE 3 : CRITÈRE D'ÉLLIGIBILITÉ DES PARTICIPANTS

L'appel à candidature est ouvert à partir 1er Avril 2026. Peuvent participer :

- 1- Les étudiants, les sans emploi, les étudiants-entrepreneurs et entrepreneurs régulièrement enregistrés et en activité. Ils devront être âgés de 18 ans au moins au moment de leur inscription au concours.**
- 2- Les porteurs de projets résidant en Côte d'Ivoire.**
- 3- Le Get in the Ring met en compétition des entreprises de tous secteurs d'activité concernées.**
- 4- Proposer une solution (produit ou service) non conventionnelle, ne se limitant pas à une simple opération d'achat/vente.**

ARTICLE 4 : CANDIDATURES

Les participants au GITR Abidjan devront :

- 1. Renseigner le formulaire d'inscription disponible dans le lien relatif au concours ;**
- 2- Compléter, signer et renvoyer par mail, le règlement du Concours GITR Abidjan.**

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires par mail à :
ideeentrepreneuriat@gmail.com

Tout dossier incomplet, illisible ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité, est rejeté et en conséquence invalidé.

Les candidats garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent et autorisent leur diffusion aux membres des jurys. Les organisateurs se réservent le droit de demander d'éventuels justificatifs aux candidats.

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT DU JEU-CONCOURS

Lundi 1er Juin 2026, 23h 59 heure d'Abidjan : Clôture des inscriptions et désactivation du formulaire d'inscriptions.

Jeudi 4 Juin 2026, 9h00 à 16 h30 heure d'Abidjan : Rencontre avec tous les candidats (porteurs de projets et entrepreneurs) pour sessions de **pré coaching** d'initiation au pitching battles selon le format GTR et de **coaching** aux techniques de prise de parole en public.

Samedi 6 Juin 2026, 9h00 heure d'Abidjan : Session des présélections face au Jury, pour retenir les finalistes du GTR Abidjan2026.

Mardi 9 Juin 2026, transmission par mail de la liste des 8 finalistes dont 4 porteurs de projets et 4 entrepreneurs innovants.

Jeudi 11 Juin 2026 : Sessions d'exercices et d'affinement des pitches pour les 8 finalistes

Samedi 13 Juin 2026, FINALE DU CONCOURS DE PITCHING BATTLES GTR ET REMISE DES PRIX.

ARTICLE 6 : CRÈRES DE PRÉSÉLECTION ET COACHING

Le Jury de professionnels présélectionnera **8 finalistes** dont, **4 chefs d'entreprises de plus de 25 ans** et **4 porteurs de projets** (18-25 ans).

Les finalistes seront sélectionnés sur la base de la qualité de leur présentation, de leur la capacité à convaincre et le caractère innovant de leur solution.

Les candidats présélectionnés recevront **confirmation par mail le mardi 2 Juin 2026** et **invités à participer à une journée de coaching qui se tiendra le Jeudi 4 Juin 2026, à Abidjan**. Cette journée de coaching obligatoire et est destinée à les préparer pour leur présentation devant le Jury final du concours.

NB : le candidat doit être physiquement présent lors de la journée de coaching. La non-participation d'un candidat à cette journée, invalide sa participation à la finale du Concours.

A l'issue de cette journée de coaching, les candidats seront invités à présenter leur Pitch, lors de la finale du concours **le 13 Juin2026** devant un jury de professionnels, à Abidjan.

NB : le candidat doit être physiquement présent lors de la grande phase finale et présenter son pitch lui-même. Son absence invalide sa participation au Concours et le jury se réserve le droit de le remplacer par un autre candidat précédemment présélectionné.

ARTICLE 7 : NOMBRE DE LAURÉATS RECOMPENSÉS

Parmi les 8 finalistes retenus, le Jury récompensera 2 lauréats au concours par les prix suivants :

1. **Premier lauréat « Jeune Entrepreneur 18-25 ans » ; 1 Billet pour la summer school à Unknown University de La Haye aux Pays-Bas.**
2. **Deuxième lauréat « Entrepreneur plus de 25 ans » ; 1 billet pour la Chine offert par un de nos partenaires.**

Le jour de grande phase la finale, lors du **Get In The Ring Abidjan**, le 13 Juin 2026, les 8 finalistes disposeront de deux minutes trente secondes, pour pitcher leur **présentation en direct sur un ring de boxe et devant le jury**. Ils pourront être départagés ensuite par le jury à travers un jeu de questions-réponses de 5 à 10 minutes supplémentaires.

Le jury évaluera chaque présentation, en s'appuyant sur **une grille d'évaluation GITR** et désignera les 2 lauréats. Ils seront invités à venir recevoir leurs prix et la vidéo de leur pitch sera diffusée sur écran devant le public.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, COMMUNICATION, PRESSE, DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les participants demeurent propriétaires de leur projet. Toutefois, en s'inscrivant au concours, ils autorisent l'organisateur du GITR Abidjan à utiliser leur nom, leur image et leur présentation à des fins de communication et de promotion du concours, sans que cela ne leur confère un droit à rémunération.

Les participants autorisent expressément IDEE à utiliser et diffuser leurs images et « le résumé du projet » décrit dans leur présentation. Ils devront faire part expressément des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité. Ils renoncent uniquement pour les besoins du concours à revendiquer tout droit sur leur image. Ils acceptent par avance la diffusion de photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des trophées.

La participation au concours implique, pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement. Les différents jurys restent souverains de leur pouvoir d'appréciation.

L'appréciation portée par le jury n'est pas susceptible d'être contestée.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, renforce et unifie la protection des données personnelles des résidents européens.

Afin de respecter les obligations de ce règlement, l'association IDEE s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données des candidats. Conformément à la loi, le libre accès aux données personnelles est garanti.

Les candidats peuvent donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de modification ou de retrait, s'ils le jugent utile. Tous les droits relatifs à la protection des données personnelles peuvent se faire par mail aux adresses suivantes : ideeentrepreneuriat@gmail.com.

Conformément aux dispositions de la loi Française n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite (Loi Informatique et Libertés) et au règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'opposition, de

portabilité, de mise à jour lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes et de suppression des données les concernant.

L'Association IDEE

« Lu et approuvé »

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Aimé', with a large circular flourish on the left side.

Le candidat

« Lu et approuvé »